

LEVONS-NOUS POUR L'OCÉAN

RISE UP

a blue call to action

Le 8 février 2022

Monsieur le président de la République
Palais de l'Elysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Lettre ouverte au président de la République

Objet : Nous comptons sur vous pour que la France conclue un traité ambitieux en faveur de la haute mer au nom de l'UE

Monsieur Le Président,

Nous, les organisations françaises soussignées, unissons nos voix pour vous demander de prendre toutes les mesures et les dispositions nécessaires afin de garantir qu'un traité ambitieux soit conclu pour protéger la vie marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale dans le cadre des Nations Unies en 2022.

La haute mer, qui représente près de la moitié de la surface de la planète, est essentielle pour toute vie sur terre, mais se voit menacée du fait d'une absence de gouvernance et de protections vitales à sa survie.

La voix de la France est l'une des plus progressistes au sein de l'UE à ce sujet, et l'UE s'est engagée à défendre un traité « ambitieux ». Pourtant, cette ambition manque de se traduire dans les propositions avancées par l'UE lors des négociations à l'ONU. Les principales questions de fond portées par l'UE sont actuellement en deçà de l'action transformatrice audacieuse et nécessaire pour assurer un océan sain à l'avenir.

La France peut et doit jouer un rôle clé par votre leadership.

Nous exhortons la France à travailler avec les autres États membres de l'UE et la Commission européenne, pour garantir que les promesses s'agissant de conclure un traité ambitieux soient concrétisées dans les détails déterminants suivants, garants de l'efficacité de ce nouveau traité :

1. Aires Marines Protégées (AMP) : L'organe décisionnel du traité doit être habilité à décider de « mesures de gestion », y compris concernant l'établissement et la gestion efficace d'un réseau d'AMP. Cette disposition permettra de combler les lacunes des organisations régionales ou sectorielles existantes qui n'ont pas la conservation de la biodiversité comme mandat principal et qui sont actuellement incapables de faire face aux impacts cumulatifs et intersectoriels des activités humaines, dont le changement climatique en haute mer fait partie.

2. Études d'impact sur l'environnement (EIE) : Il est impératif que le traité :

- a. Adopte le principe de précaution et utilise des seuils stricts pour déterminer quand une EIE doit être entreprise.
- b. Établit une norme uniforme mondiale pour toutes les activités en haute mer, y compris pour les organismes existants qui supervisent les EIE spécifiques à un secteur ne répondant pas à cette pratique fondamentale d'EIE.
- c. Prévoit un examen scientifique approprié des EIE par tous les pays et les parties prenantes par l'intermédiaire d'un organisme scientifique établi par le traité.
- d. Autorise tous les États membres du traité, via la COP, à décider si une activité proposée pouvant avoir un impact sur les biens communs mondiaux peut avoir lieu.

3. Ressources génétiques marines, renforcement des capacités et transfert de technologies marines : Il est nécessaire de veiller à ce que des offres justes et crédibles ainsi qu'un mécanisme de financement efficace soient proposés aux pays en développement, afin de répondre à leurs besoins et pour que ces pays puissent bénéficier équitablement de l'utilisation durable de la diversité biologique marine.

La France a affiché sa volonté de défendre activement l'océan en s'engageant à accueillir le One Ocean Summit à Brest en février 2022. À l'approche du prochain cycle de négociations décisives sur les traités en mars 2022, les signataires de cette lettre ouverte exhortons la France à mener de front les discussions avec l'UE afin que celle-ci s'accorde à prendre les décisions politiques courageuses sur les thèmes mentionnés ci-dessus.

Nous ne devons pas laisser deux décennies de discussions aboutir au maintien du statu quo, au contraire. Nous devons nous assurer qu'elles apportent le changement transformateur nécessaire pour faire face aux urgences auxquelles l'océan est confronté. Nous appelons la France à faire preuve de détermination politique afin d'élever le niveau d'ambition nécessaire pour restaurer la santé de nos océans.

Cordialement,

Les signataires

Jean François Julliard, Directeur général de
Greenpeace France

The logo for Greenpeace, featuring the word "GREENPEACE" in a bold, green, sans-serif font.

Jacqueline Délia Brémond, Présidente
Déléguée de Fondation Ensemble



André Abreu,
Responsable de la politique internationale chez
Fondation Tara Océan

The logo for Fondation Tara Océan, featuring the word "Fondation" in a small font above "tara océan" in a larger, bold font, with the tagline "explorer et protéger" below it.

Frédéric Le Manach, Directeur Scientifique de
BLOOM



Arnaud Schwartz, Président de France Nature Environnement



Patrick Deixonne, Membre de la société des explorateurs français



David Germain-Robin, Directeur de Ifaw France



Thomas Lesage, Fondateur de Children for the Oceans



Gwénola Kervingant, Présidente de Bretagne Vivante



Collectif Extinction Rebellion Brest



Malaury Morin, Co-fondatrice & Scénariste-Reporter de Blutopia



Pôle Actions et Lobbying citoyens, Citoyens pour le Climat



Muriel Arnal, Présidente fondatrice de One Voice



Manon Goffart et Thibaut Prévost, Co-présidents chez Les Climat'Optimistes



Yvan Griboval, Président OceanoScientific France & Monaco



Simon Bernard, CEO & Co-fondateur de Plastic Odyssey



François Frey, Président chez Esprit de VELOX



Pascale Moehrle, Directrice Exécutive, Oceana



Bruno Dumontet, Directeur et fondateur chez Expédition MED



Aurélie Dubois,
Déléguée Générale RespectOcean



Anne-Sophie Roux, Fondatrice & CEO



Emmanuelle Périé-Bardout, Fondatrice Under The Pole



David Sussmann, Président Pure Ocean Fund



Apoline Zahorka, Co-présidente de Juste 2.0°C



Jacques Pérennès, Représentant de AE2D



Anne Tessier, Directrice Générale Déléguée de
Marepolis



Anne-Sophie Roux, Représentante France de SOA



Martin Laurent, Fondateur de Neographic
Digital

